

COMMUNE de SEYSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Procurations : 4  
Absents : 6  
Votants : 23  
Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

**ABSENTS** : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

**Secrétaire de séance** : Laurent VALLET

**N° 4448**

**OBJET :**

**Adhésion au service  
« mon compte  
partenaire » de la CAF**

***Cette délibération  
annule et remplace la  
précédente  
considérant l'erreur  
matérielle sur la date  
de la séance***

Dans le cadre de la gestion des facturations des services enfance et jeunesse pour vérifier le Quotient Familial des familles, le service facturation consulte depuis de nombreuses années l'application proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne : CAFPRO.

Celle-ci permet au moyen du numéro allocataire des familles dont les enfants fréquentent les accueils péri et extrascolaires, d'accéder aux données de leur dossier en temps réel. Ainsi le service Enfance Jeunesse et Sport est en mesure d'attribuer aux familles les tarifs qui correspondent à leur Quotient Familial.

En 2017, afin d'améliorer les services proposés à ses partenaires, la CAF a créé un espace sécurisé pour chacun d'entre eux : « Mon Compte Partenaire ».

L'application CAFPRO va intégrer ce nouvel espace. A cette occasion, l'ergonomie de l'application a été améliorée mais elle a également été rebaptisée CDAP – Consultation dossier allocataire par les partenaires.

La gestion du Quotient Familial ayant été simplifiée et sécurisée de façon significative par l'accès à l'application CAFPRO, la commune souhaite bénéficier de l'accès à l'espace « Mon Compte Partenaire » et donc à l'application CDAP proposée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La Caisse d'Allocations Familiales permet ainsi la consultation des dossiers allocataires aux partenaires. Les partenaires s'engagent à utiliser l'accès dans le strict respect de la finalité au titre de laquelle il est attribué.

Pour poursuivre ce travail de partenariat il convient de signer une convention établie pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction par période de 1 an.



	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Décide</b> d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion au service « Mon compte partenaire » de la CAF</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017</p> <p>Affiché le : - 7 NOV. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 

